

tance parce que nous incluons certains organismes qui s'occuperont de crédit agricole. Nous avons actuellement un organisme fédéral, soit la Société du crédit agricole.

Jusqu'ici, les banques à charte prêtaient en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. La plupart des succursales intéressées à consentir des prêts aux termes de cette loi sont mêlées aux affaires des collectivités rurales situées à proximité. Elles connaissent de première main les conditions agricoles dans les régions qu'elles desservent. A l'heure actuelle, nous étendons la portée de ladite loi. Il est indubitable que bon nombre des institutions qui rempliront les nouvelles conditions se révéleront compétentes dans le domaine des prêts. Toutefois, il faudrait qu'on réponde à certaines questions sur la façon dont on procédera. J'engage le ministre à les examiner sérieusement.

M. Korchinski: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques à propos de ce projet de loi. Avant de poser toutes les questions que j'ai à l'esprit, je veux contester la déclaration du député de Saskatoon-Biggar.

Je pense qu'il y aura avantage à fusionner les lois sur le crédit agricole. Il semble évident que dans les années à venir, nous créerons de nouvelles sociétés. C'est à ce propos que je suis en désaccord avec le député de Saskatoon-Biggar. Beaucoup de nouvelles institutions rempliront les conditions fixées dans ce projet de loi et elles pourront prêter aux agriculteurs qui auront essuyé un refus de la part de la Société du crédit agricole. Si un fermier demande un prêt à la Société du crédit agricole pour s'acheter une terre et que la Société ne juge pas qu'il soit un bon risque, ce cultivateur, aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pourrait en obtenir un d'une banque. Ceux d'entre nous qui ont fait des affaires avec les banques savent quelles formalités il faut remplir pour obtenir un prêt bancaire. Vous devez déclarer à la banque votre avoir net, etc., et très peu de cultivateurs se voient refuser un prêt en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. C'est pourquoi, depuis des années, cette loi est une véritable bénédiction.

• (4.20 p.m.)

Voilà les gens que le programme avantagera. C'est ce qui arrivera, même si le gouvernement espère qu'un jour les grandes sociétés s'emparent de toutes nos fermes.

[M. Burton.]

C'est l'un des principes directeurs de la Société du crédit agricole. Je pense qu'elle va se rendre compte de l'échappatoire, favorable aux cultivateurs d'occasion, dans la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Et c'est bien ainsi parce c'est la seule planche de salut de la famille agricole après qu'elle a demandé un prêt à la Société du crédit agricole.

Je conteste ce que le député de Saskatoon-Biggar a dit à ce sujet. Il a prétendu que le cultivateur versera de gros remboursements dans une période relativement courte et que, par conséquent, son niveau de vie sera réduit. Je me rends compte que cela peut arriver, mais n'empêche que le cultivateur peut s'adresser ailleurs lorsque la Société du crédit agricole refuse de lui consentir un prêt. Il peut s'adresser à la banque ou à d'autres institutions de prêt et en obtenir un. De cette façon, il sera en mesure au moins d'acheter une autre parcelle de terrain, de retourner à la Société de crédit agricole et dire: «J'exploite une ferme presque rentable et je remplis maintenant les conditions requises pour obtenir un prêt.» C'est ce qui se produira, Dieu merci. Il est bon qu'il y ait un endroit où le petit cultivateur peut s'adresser pour obtenir un prêt.

Je ne sais pas si le ministre s'en rend compte, mais ce programme va quasiment à l'encontre de la politique agricole du gouvernement qui consiste à éliminer le petit cultivateur. D'autres députés ont déjà soulevé la question. Le ministre voudrait-il nous dire si les taux d'intérêt seront différents pour chaque catégorie d'achat? Y aura-t-il un taux d'intérêt pour l'achat d'un terrain, un autre pour l'achat du matériel agricole, un autre pour l'achat du bétail et un autre encore pour l'achat des bâtiments? Nous ne savons rien à leur sujet. Cette mesure législative ne dit pas grand-chose. Nous achetons vraiment un chat en poche. Ce qui me tracasse un peu, c'est qu'à ce stade, le ministre ne soit apparemment pas en mesure de répondre à ces questions.

Cette mesure ne doit pas être très importante. En effet, le leader du gouvernement à la Chambre nous a dit que si elle n'était pas adoptée aujourd'hui, nous passerions à d'autres problèmes. Par conséquent elle n'est pas aussi urgente que le ministre voulait le faire croire. Elle est d'une grande nécessité, mais le ministre n'a guère réussi à persuader de ce fait le leader du gouvernement à la Chambre.